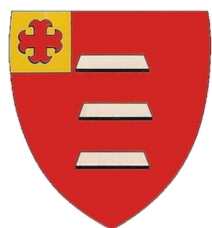


FRESNES



INFOS

FRESNES LES MONTAUBAN



"Carrefour de l'Artois"

À la une... les beaux et bons gâteaux d'Halloween ! **Numéro 315**

Novembre 2023



Dans ce numéro

- Distribution du Fresnes Infos
- Commémoration du 11 novembre
- Marché de Noël à l' Aquarium
- Repas des aînés-Colis des aînés
- Noël des enfants de la commune
- Les Amis de l' Ecole
- Recensement des jeunes
- CNI et passeports
- Location / vente de logements
- Monoxyde de carbone
- Déménagement
- Chiens de catégories 1 et 2
- Analyse de l'eau

Distribution du Fresnes Infos

Ce numéro de novembre sera le dernier distribué dans toutes les boîtes aux lettres de la commune.



A partir du mois de décembre le Fresnes-Infos ne sera délivré en version papier qu'à ceux qui en auront fait la demande à la mairie (par téléphone, mail ou directement dans le boîte aux lettres de la mairie).

Une pastille avec le logo de la commune sera collée par nous-mêmes courant du mois de novembre (modèle ci-dessus).

Il est encore temps de nous signaler si vous souhaitez conserver la version papier.

Cérémonie du 11 novembre

Rendez-vous au monument aux morts **le samedi 11 novembre à 11 heures** pour la commémoration de l'armistice de la Grande Guerre.

La cérémonie sera suivie du verre de l'amitié à la salle des fêtes de la commune où sera mise à l'honneur Madame Annie Duchatel, agent communal qui a fait valoir ses droits à la retraite.

Marché de Noël à l'Aquarium

L'hôtel restaurant l'Aquarium organise son 1er marché de Noël les samedi 16 et dimanche 17 décembre 2023.

Dix-huit stands seront présents comme un maître cirier fabricant de bougies, lampes céramiques, jouets en bois, deux stands de création de bijoux, bijoux à coller sur la peau, maroquinerie, cosmétique, bouteille lumineuse, arbres de vie.....

Des lots sont à gagner dont une nuit pour deux personnes à l'Aquarium et une séance de jacuzzi.



Repas des aînés - colis des aînés

Comme annoncé dans le Fresnes Infos précédent, le repas des aînés aura lieu au restaurant l'Aquarium **le samedi 9 décembre 2023 à 12 heures**. Le colis des aînés ayant 65 ans et plus sera distribué à cette occasion. Le flyer pour l'inscription a été joint au Fresnes-Infos d'octobre.

Les personnes n'allant pas au repas pourront venir chercher leur colis en mairie **à partir du lundi 11 décembre, selon les horaires d'ouverture de la mairie au public.**

Date limite des inscriptions vendredi 17 novembre 2023. Attention, nombre limité de places

Noël des enfants de la commune

Les cartes cadeaux seront distribuées **au cours du mois de novembre**, date à laquelle le **Père Noël** va de nouveau installer à la mairie sa boîte aux lettres pour recueillir les petits mots que les enfants vont lui adresser et auxquels il répondra



Les amis de l'École

L'Association « les Amis de l'École » recherche des bénévoles pour chaque action qu'elle réalise et qui permet de récolter des fonds pour l'école et financer les voyages de fin d'année.

Chaque petite aide est la bienvenue. Contactez l'association par mail : lesamisdelecolerpifp@gmail.com

Le spectacle de Noël du RPI aura lieu **samedi 16 décembre 2023** à la salle des fêtes de Plouvain.

N'oubliez pas « l'opération tartiflette » : les bons de commande sont sur PanneauPocket, et disponibles en mairie. Vous les avez également reçus dans votre boîte aux lettres.

Recensement des jeunes

Le recensement, en vue de la JDC (Journée Défense et Citoyenneté) est obligatoire pour les filles et les garçons âgés de 16 ans : les jeunes de Fresnes doivent s'inscrire à la mairie le mois de leur 16ème anniversaire, munis du livret de famille.

Attention, certains jeunes de notre commune ne se sont pas encore faits recenser bien qu'ils aient dépassé l'âge légal de 16 ans.

Rappel concernant les CNI et passeport

Si vous devez refaire votre CNI ou votre passeport, la mairie de Fresnes-lès-Montauban ne dispose pas d'une station d'enregistrement permettant la délivrance de ces documents : les mairies les plus proches sont celles de Vitry-en-Artois et Brebières.

Il faut obligatoirement prendre rendez-vous dans un de ces centres après vous être inscrits en ligne et non vous rendre à la mairie de Fresnes-lès-Montauban



Location ou vente de logements dans la commune

Nous sommes souvent sollicités à la mairie par des demandes d'achats de terrains, de logements ou par des demandes de locations à Fresnes-lès-Montauban.

N'hésitez pas à nous faire part de vos disponibilités pour que nous puissions vous mettre en relation avec les demandeurs.

Monoxyde de carbone

N'oubliez pas de faire contrôler vos appareils de chauffage par un professionnel qualifié avant l'hiver.

Faites ramoner les cheminées par un professionnel tous les ans, faites vérifier que l'évacuation des produits de combustion et que la ventilation de la pièce où est installé l'appareil de chauffage sont conformes.

En cas d'accident au monoxyde de carbone, aérez immédiatement les locaux, appelez les pompiers au 18 et le SAMU au 15.

Déminage : rappel

Il est encore fréquent de trouver dans les champs des obus des dernières guerres.

Les démineurs rappellent comment procéder en cas de découvertes d'obus : prendre des photos avec un objet permettant d'estimer la taille et donc la dangerosité des obus (ex : un stylo), relever les coordonnées GPS, transmettre les photos et les coordonnées GPS à la mairie qui avertira les services de déminage.

Ne pas toucher ou déplacer ces munitions.

Chiens de catégories 1 et 2 : rappel

Les propriétaires doivent **avoir obtenu un permis de détention du chien** après avoir fourni les pièces justificatives suivantes : une identification du chien (tatouage ou puce électronique), une attestation de vaccination antirabique en cours de validité, une assurance responsabilité civile du propriétaire, un certificat de stérilisation des chiens mâles et femelles de 1ère catégorie, une attestation d'aptitude sanctionnant une formation, une évaluation comportementale effectuée par un vétérinaire mentionné sur la liste établie par l'Ordre Régional des Vétérinaires. Les documents sont à présenter en mairie où un registre est tenu.

Si vous avez emménagé à Fresnes-lès-Montauban récemment et que vous avez déjà ces différents documents, il vous faut néanmoins vous présenter en mairie pour vérification et si nécessaire procéder à une régularisation. Pour ceux qui détiendraient un chien de 1ère et 2ème catégories sans avoir effectué les formalités listées ci-dessus, il vous faut vous mettre en règle avec la loi.

Analyse de l'eau

Suite à l'arrêté préfectoral du 25 octobre 2012 concernant la teneur en ions perchlorates, l'eau de réseau à Fresnes-lès-Montauban est soumise à la restriction d'usage et ne doit pas être consommée par les nourrissons de moins de 6 mois.

Dernier relevé : taux de Nitrates = **41,0 mg/l** (Norme 50 mg/l)

Etat civil

Naissance : Joseph GRADECKI LANNOY le 4 octobre 2023

Nous contacter

MAIRIE

1, rue de l'Eglise

62490 FRESNES LES MONTANBAN

☎ 03 21 50 21 21

✉ mairie@fresneslesmontauban.fr

@ www.fresneslesmontauban.fr